OPTIONS LIBRES : LANGUES ETRANGERES

La Faculté de Médecine n'organise en 2011-2012 que deux enseignements complémentaires de langues étrangères, en allemand et en espagnol/sous réserve (pp.10-11).

I - AUTRES LANGUES ETRANGERES

1. - Langues enseignées :

Les étudiant(e)s qui ne souhaitent pas valider l'EC01 (allemand) ou l'EC02 (anglais) ou l'EC10 (espagnol) pourront suivre les enseignements d'une autre langue dispensée par le **Centre SPIRAL**, localisé dans le bâtiment "le Pangloss", 22 rue Descartes (Tél.: 03 88 41 59 66 - Internet : http:/spiral.unistra.fr), **sous réserve de la reconduction de cette modalité en 2011-2012.**

Les langues proposées en UE libres à SPIRAL varient d'une année sur l'autre. Se renseigner sur le site de SPIRAL, rubrique "UE libres, certifications" validation. **La validation finale** de cet enseignement de langue se fera en : "Acquis" ou "Non acquis" (pas de note). Les étudiant(e)s devront passer le Certificat de Langues pour l'Enseignement supérieur, CLES1 (niveau B1 toutes les compétences) ou CLES 2 (niveau B2 toutes les compétences). Des épreuves auront lieu en janvier et en mai 2012. Il n'y aura pas de session de rattrapage.

Les enseignements de langue dispensés à l'Université Populaire ne sont pas pris en compte au titre des options libres.

Les enseignements de langue dispensés à l'Université de Strasbourg sont pris en compte s'ils comptent 45 heures et s'ils sont sanctionnés par un jury universitaire.

2. - Perfectionnement linguistique

a) Pour permettre le perfectionnement linguistique souhaité, les étudiant(e)s peuvent être autorisé(e)s à faire en PCEM 2 et en DCEM1 **la même langue**, en tant qu'enseignement complémentaire, à condition qu'il s'agisse d'un **niveau supérieur** lors de la 2ème inscription. Il devra correspondre à un véritable approfondissement et non pas à la redondance du même module. Ce perfectionnement devra s'intéger dans la cadre du **Portfolio Européen des Langues** (distribué par le Centre de Langues). Il devra s'agir d'une **langue différente** de celle validée en PCEM2 et en DCEM1 au titre des enseignements obligatoires de langue.

b) Portfolio Européen des Langues

Le Portfolio européen des langues est un document initié et validé par le Conseil de l'Europe destiné à aider toute personne qui a appris, ou apprenant une langue, à mettre en valeur ses connaissances linguistiques et ses expériences culturelles et à réfléchir sur son apprentissage. Les compétences linguistiques sont définies selon des critères reconnus dans tous les pays européens, favorisant de ce fait la lisibilité des documents et la mobilité des personnes. Des exemplaires du Portfolio européen des langues de la Confédération européenne des Centres de Langues sont à disposition au C.R.L. de la Faculté de Médecine.

3. - Langue différente des ensembles E4 ou G6

La langue choisie pour valider l'enseignement complémentaire est nécessairement différente de celle suivie en enseignement obligatoire en PCEM2 au titre de l'ensemble E4 (langue étrangère 1) ou en DCEM1 au titre du groupe G6 (langue étrangère 2).

II - INSCRIPTION ET VALIDATION

1 - L'autorisation d'inscription signée par le responsable de la formation choisie est à remettre au Doyen **avant le 28 Septembre 2011 midi** pour solliciter son accord préalable à la validation finale : un délai de 10 jours est accordé pour les inscriptions à Spiral.
L'étudiant ne participe pas au choix et est retiré de la liste d'appel.

2. - La **validation** est obtenue après remise à la scolarité de l'attestation délivrée par le responsable de la formation, sous la forme d'une note ou d'une validation/non validation.